

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 janvier 2023

---

FUSION DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS  
D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PRODUCTEURS DE PAPIER (676) - (N° 763)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 50

présenté par  
M. Masségia

à l'amendement n° 18 de M. Brosse

-----

**ARTICLE PREMIER**

Au début de la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Ces organisations »

les mots :

« Les organisations mentionnées au premier alinéa du présent article ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous amendement rédactionnel.